# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Activites

Question écrite n° 8833

### Texte de la question

M Alain Vivien attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur l'arrestation recente en Belgique du responsable et de plusieurs animateurs de la secte Ecoovie. Cette association douteuse, qui avait defraye la chronique en France il y a quelques annees en tentant d'infiltrer une association favorisant la cooperation internationale des collectivites locales, semble actuellement en train de transferer de nouveau ses activites de Belgique en France, comme elle l'avait fait en sens inverse par le passe lorsque la police francaise s'etait interessee a ses occupations. Il lui demande s'il ne lui paraitrait pas opportun de diligenter une enquete sur les conditions dans lesquelles risquent d'etre de nouveau entraines de jeunes Francais si les responsables de la secte Ecoovie persistent dans leurs pratiques contestables de recrutement et contribuent a preconiser des methodes de vie particulierement alienantes tant au plan moral que physique.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le mouvement Ecoovie est bien connu des services specialises de police. Il retient toujours leur vigilante attention dans la mesure ou la secte dispose encore en region parisienne de quelques relais malgre le depart pour la Belgique de ses principaux responsables en 1985 et, un an plus tard, la dispersion de la plupart de ses adeptes bloques en Espagne a l'occasion de leur fameuse marche du retour. Aujourd'hui, Ecoovie ne fait plus vivre ses membres selon le mode de vie tribal des Indiens d'Amerique du Nord, qui l'a longtemps caracterise. Les quelques disciples demeurant encore en region parisienne se consacrent au commerce de produits biologiques grace a quelques boutiques specialisees, dites biotheques. Jusqu'a present, aucun retour de responsables ou d'adeptes de Belgique ou le gourou du mouvement a ete arrete le 9 decembre dernier, n'a ete signale. Si un tel retour s'amorcait, toutes les mesures necessaires seraient immediatement prises pour que soit enrayee la reprise d'activites passees de la secte, qui seraient contraires a la loi.

### Données clés

**Auteur :** M. Vivien Alain
**Circonscription :** - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 8833
**Rubrique :** Sectes
**Ministère interrogé :** intérieur
**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1989, page 429